

# RÉGLEMENT DU PRIX NOVEMBRE À VITRY 2019

L'année 2019 est une année importante pour le Prix international de peinture de la Ville de Vitry-sur-Seine créé en 1969. À ce titre il s'inscrit dans une programmation de la Galerie municipale dédiée à la peinture.

Concours annuel international, il est ouvert aux peintres français et étrangers de toutes tendances, âgés au maximum de 40 ans à la date du vernissage de l'exposition (dont la date de naissance est ultérieure au 16/11/1978). Il a pour but de soutenir la création picturale au sens large et pour des artistes engagés dans la voie professionnelle.



La problématique de l'œuvre candidate doit s'attacher à la peinture; aucun thème particulier ne préside à la sélection. Le concours est l'occasion d'aborder tous les « possibles » de ce médium, notamment lorsque celui-ci se rapproche du volume ou de l'œuvre graphique. Une peinture renouvelée donc, à l'image des influences qui la traversent.

Le jury est constitué uniquement d'artistes plasticiens de renom. Pour l'édition 2019 on compte parmi ses membres : Julien Des Monstiers, Iroise Doublet (lauréate 2018), Thomas Dunoyer de Segonzac (lauréate 2018), Sylvie Fanchon, Isabelle Ferreira, Giljan Gelzer, Maude Maris, Edouard Prulhière...

Chaque candidat doit se pré-inscrire du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2019 via le site internet de la galerie [galerie.vitry94.fr](http://galerie.vitry94.fr).

## 2 ÉTAPES :

- remplir un formulaire de préinscription
- déposer un dossier de candidature en ligne ainsi que la reproduction de l'œuvre candidate.

Une confirmation d'inscription est envoyée par mail.

## ARTICLE 1<sup>ER</sup> Appel à candidatures

L'appel à candidature, destiné à tout artiste à même de présenter une production picturale contemporaine, est diffusé de juin à septembre via le circuit de l'art contemporain.

## Le Dossier de candidature

Le dossier de candidature en un seul pdf doit être au format A4 et ne doit pas dépasser 10 pages ; le poids du fichier ne doit pas excéder 5 Mo. Le pdf sera clairement identifié par le candidat avec la nomenclature suivante :

nom\_prénom\_NAV2019

Le dossier doit comporter les éléments suivants et dans cet ordre :

- page 1 : le visuel de l'œuvre candidate avec sa légende complète avec la mention «œuvre candidate»
- page 2 : un curriculum vitae
- page 3 : une brève note de présentation de la démarche artistique
- pages suivantes : 5 à 10 reproductions du travail récent témoignant le cas échéant de sa diversité

L'œuvre candidate doit être d'un format maximum de 2m x 2m (encadrement inclus), Pour les œuvres en multiples parties, le format total de présentation ne doit pas dépasser 2m x 2m ; pour les pièces en volume, le format total de présentation doit être préalablement validé par la galerie.

Nous attirons votre attention sur l'importance de bien choisir cette œuvre, qui devra être totalement disponible, en cas de sélection pour toute la durée de l'exposition Novembre à Vitry et bien entendu au-delà si elle était désignée lauréate. Elle intégrera alors la collection municipale.

## Le Fichier reproduisant l'œuvre candidate

Il doit être de format jpeg, avec une résolution de 300 DPI ; de largeur de 1600 pixels et de 500 k de poids maximal. Il sera nommé par l'artiste candidat avec la nomenclature suivante :

nom\_prénom\_titre\_année\_NAV2019\_dimensions (hauteur x largeur)

L'inscription au concours n'est subordonnée à aucun frais d'inscription.

## ARTICLE 2 Modalités de présélection et de sélection

Un jury composé d'artistes, dont les deux lauréats de l'édition précédente, désignera la sélection finale. Il est souverain dans sa décision.

Ce jury effectue la sélection du nombre d'œuvres qu'il estimera nécessaire ; seules ces œuvres seront exposées du samedi 16 novembre au dimanche 15 décembre 2019 à la Galerie municipale Jean-Collet.





1984  
GABRIELA MORAVETZ  
VÉRONIQUE WIRBEL

1990  
BENOIT PETIT  
KAROLE REYES

1996  
MAËLLE LABUSSIÈRE  
VUK VIDOR

2002  
DOMINIQUE DE BEIR  
XAVIER DRONG

2008  
ANNE CHARLOTTE DEPINCÉ  
RAFAËL GRASSI-HIDALGO

### ARTICLE 3 Annonce de la sélection

Les participants seront informés par email du résultat de la sélection.

### ARTICLE 4 Dépôt des œuvres sélectionnées

Chaque artiste sélectionné par le jury doit faire parvenir à ses frais son œuvre (en personne, par un intermédiaire, par courrier, par coursier en tenant compte des délais supplémentaires nécessaires).

Un constat d'état de l'œuvre sera réalisé lors de son dépôt, les membres de la galerie se réservant le droit de ne pas l'exposer si son état ne permettait pas sa présentation ou si elle n'était pas conforme aux indications du dossier de candidature ayant permis la sélection. L'œuvre déposée doit être absolument sèche.

Les éventuelles dégradations liées à son expédition ne seront pas prises en charge par la Ville de Vitry-sur-Seine. Il appartiendra aux participants de se couvrir eux-mêmes pour les risques possibles encourus, en particulier pour les œuvres fragiles.

Le dépôt des œuvres se fait sur  
**RENDEZ-VOUS**  
du 22 octobre au 2 novembre 2019 :

- du mercredi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h (à l'exception du 1<sup>er</sup> novembre)
- les samedis 26 octobre et 2 novembre de 14h à 18h
- par voie postale à l'adresse :  
**Galerie municipale Jean-Collet**  
59, avenue Guy-Môquet  
94400 Vitry-sur-Seine

### ARTICLE 5 L'exposition

Les artistes dont l'œuvre est sélectionnée s'engagent à la laisser à disposition de la Galerie pendant la durée intégrale de l'exposition. La scénographie est sous la responsabilité de la conseillère artistique de la Ville.

Le montage se fera en fonction des indications techniques communiquées par les artistes si celles-ci sont particulières.

Les œuvres sélectionnées seront assurées par la Ville de Vitry-sur-Seine, à compter du 6 novembre, le temps de leur exposition et jusqu'aux dates de retrait indiquées.

Les frais de production des œuvres et l'emballage pour son dépôt sont à la charge de l'artiste. L'emballage retour (papier bulle) sera assuré par la galerie pour son retrait à la fin de l'exposition ; le coût de tout transports est à la charge de l'artiste.

### ARTICLE 6 Désignation des 2 lauréats du prix Novembre à Vitry et contenu du prix

Le samedi 16 novembre 2019 au cours du vernissage, le jury décernera parmi les œuvres sélectionnées deux lauréat.e.s qui recevront chacun une dotation de 5 500 €, offerte par la Ville de Vitry-sur-Seine. Les œuvres primées intégreront la collection municipale Novembre à Vitry.

Une exposition des deux lauréat.e.s sera organisée à la Galerie municipale Jean-Collet du **samedi 16 mai** ou **dimanche 28 juin 2020**.

Pour la désignation des deux lauréats, l'envoi par voie postale d'un dossier plus complet sera demandé aux artistes sélectionnés. Il pourra être composé de tout élément que l'artiste jugera nécessaire à la compréhension de son travail auprès des membres du jury. Il devra parvenir à l'adresse de la galerie au plus tard **le jeudi 14 novembre 2019**.

Les prix pourront ne pas être décernés si la qualité des envois est jugée insuffisante. Les décisions concernant la sélection des œuvres et l'attribution des Prix seront sans appel.

Aucun droit de participation ne sera perçu. Tout artiste, par le seul fait de l'envoi de son œuvre, se soumet aux conditions du présent règlement. Il ne sera accepté aucune dérogation.

### ARTICLE 7 Le retrait des œuvres sélectionnées

Il se fera la dernière quinzaine de décembre sur rendez-vous.

### ARTICLE 8 Communication

Une demande de renseignement complémentaire sera adressée aux artistes sélectionnés pour la réalisation d'un livret diffusé gratuitement le temps de l'exposition. Il devra envoyer par mail des éléments biographiques, une note d'explication en nombre de signes précisés et un visuel de haute définition de l'œuvre exposée. À des fins de promotion de leur travail et du Prix (documents destinés à la presse, sites Internet, web, catalogue, application...), les artistes acceptent de céder les droits de reproduction à titre gracieux de l'œuvre présentée pendant l'exposition Novembre à Vitry.

1985  
ISABELLE DE PAVANT  
ANDREW WOLFE

1990  
BENOIT PETIT  
KAROLE REYES

1995  
ISABELLE JULIA  
DAVID GISTA

2000  
JÉRÔME BOUTTERIN  
ROMAIN TAIEB

2005  
GABRIELE CHIARI  
EMMANUEL GRENARD

2010  
FLORENCE REYMOND  
OLIVIER SOULERIN

2014  
JEAN-FRANÇOIS LEROY  
EMILIE SATRE